

L'ETAT DANS L'AUBE

Lettre des services de l'Etat - n°10 - janvier 2019



Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube vous présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année



2
0
1
9

Sécurité publique

Afin de remercier les personnels qui travaillaient lors du réveillon de la Saint Sylvestre, le préfet de l'Aube a fait le tour des services. Il a ainsi rencontré ceux qui ont oeuvré pour assurer **la sécurité de tous** lors de cette soirée de festivités (maison d'arrêt, police, gendarmerie, centre hospitalier...)



Prévention des risques inondations



Pelleteuse à chenilles supprimant le samedi un merlon de protection du plan d'eau à Pont/Seine

En 2018, lors des crues importantes, il avait été constaté que dans certaines carrières, les **merlons de stockages de terres végétales et de stériles**, pouvaient gêner le libre écoulement des eaux de crue. L'inspection des installations classées de l'unité départementale Aube – Haute Marne de la DREAL Grand Est a mené **4 inspections** pour faire le point sur la conformité de ces merlons.

A cette occasion il a été décidé **d'éloigner les pistes d'exploitation des plans d'eau**, afin de prévenir les chutes de personnes ou d'engins, conformément au code du travail. En effet, un merlon de protection du plan d'eau doit être mis en place si la piste d'exploitation ne peut pas être réalisée à plus de 10 mètres de ce plan d'eau.

Il convient donc que l'exploitant cherche d'abord à éloigner les pistes d'exploitation du plan d'eau, au lieu de l'entourer systématiquement de merlons de protection qui peuvent s'avérer problématiques pour l'écoulement des eaux en cas de crue. Ainsi, fin 2018, ce sont plus de **3 000 mètres linéaires de merlons qui ont été supprimés par les exploitants des 4 carrières inspectées.**

Simplification administrative

Depuis le 2 janvier 2019, le **timbre électronique**, déjà en vigueur pour certaines démarches administratives (ex : titres de séjour, renouvellement de permis de conduire en cas de perte ou de vol,...), sera généralisé à l'ensemble des procédures d'accès à la nationalité française relevant du ministère de l'intérieur :

- demande de naturalisation ou de réintégration par décret,
- déclaration en tant que conjoint de Français,
- déclaration en tant qu'ascendant de Français,
- déclaration en tant que frère ou sœur de Français .



Comment acheter un timbre fiscal électronique : Via le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs **pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Jusqu'au **MARS 2019** **31**

- En ligne** → sur Service-Public.fr
Service d'inscription pour les communes rattachées
- Par courrier** → auprès de votre mairie
Formulaire d'inscription complété + photocopie de carte d'identité + justificatif de domicile
- Sur place** → au guichet de votre mairie
Formulaire d'inscription complété + carte d'identité + justificatif de domicile

Pour plus d'infos cliquez ici.

Brèves

Dans le cadre d'Action publique 2022, ce sont toutes les administrations en relation avec les usagers qui publieront des indicateurs de résultats reflétant la satisfaction des usagers.

La préfecture de l'Aube, les deux sous-préfectures, la Direction Départementale de la Sécurité Publique et le Groupement de gendarmerie départementale de l'Aube, accueillant du public se sont engagés dans le programme « **transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics** » .

Vous trouverez les résultats de ces services en cliquant ici.

PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

COMMENT JE FAIS ?

J'ai une question sur mon prélèvement à la source
Je souhaite moduler mon taux ou gérer mes acomptes
Je veux déclarer un changement de situation familiale

Des solutions sans attendre et sans vous déplacer

Un numéro d'appel unique
0 809 401 401 Service gratuit + prix appel
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

A partir de votre espace particulier sur impots.gouv.fr

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Sécurité routière

Du **3 au 16 décembre 2018**, les forces de l'ordre ont procédé à la verbalisation des comportements suivants :

181 faits d'excès de vitesses ou de vitesses excessives, **11** faits de conduites sous l'emprise de l'alcool, **54** faits d'usages du téléphone au volant, **10** faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant, **19** refus de priorité.

Directeur de la publication :
Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX